



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

**AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES
POUR L’ANNÉE 2019**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le rôle général de perception des taxes foncières pour l’année 2019 a été préparé et déposé à mon bureau au 15, rue de l’Église East Hereford. Il est présentement en vigueur et toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d’en payer les montants mentionnés en trois versements égaux aux dates d’échéance suivantes :

| | |
|---------------------------|----------------------------|
| 1 ^{er} versement | 1 ^{er} avril 2019 |
| 2 ^e versement | 27 juin 2019 |
| 3 ^e versement | 30 septembre 2019 |

Toutefois, toute imposition annuelle de la taxe foncière inférieure à 300\$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement le 1^{er} avril 2019.

Votre remise doit être effectuée en utilisant l’un ou l’autre des modes de paiement suivants :

- Par internet
- Par service téléphonique
- Au comptoir de la plupart des institutions financières

Auprès de la Municipalité d’East Hereford :

- Au bureau municipal en argent ou par chèque
- Par chèque envoyé par courrier à l’adresse suivante :
Municipalité d’East Hereford 15, rue de l’Église East Hereford J0B 1S0

L’envoi des comptes de taxes se fera dans la semaine du 11 février 2019.

Si vous êtes un nouveau propriétaire

Il est possible, si vous êtes un nouveau propriétaire, que le compte de taxes de votre propriété ait été expédié à l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues. Veuillez noter que la municipalité n'émet pas de nouveau compte de taxes lorsqu'il y a un changement de propriétaire. Par contre, il est possible d'obtenir une copie de votre compte de taxes en vous adressant au bureau municipal (819 844-2463).

Si vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier soit à jour.

DONNÉ à East Hereford ce douzième jour de septembre 2019.

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Lessard, secrétaire-trésorier de la Municipalité d'East Hereford, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12^e jour de septembre 2019 entre 9:00 heures et 15:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de septembre 2019.

Secrétaire-trésorier